

Département : Haute-Loire.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2023.03.07
Séance du 05 Avril 2023**

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	: 15	Date de la convocation :
	- en exercice	: 15	31 mars 2023
	- présents	: 13	

L'an deux mil vingt trois le cinq avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoint.

Jocelyne MONTET, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Coralie RAVEL, Conseillers.

Excusés : Éric PETIT, Françoise GUERRIERI

Coralie RAVEL a été nommée secrétaire.

Objet de la délibération :
ATTRIBUTION des SUBVENTIONS - Année 2023

Invité à se prononcer sur le montant des subventions annuelles à verser aux associations communales pour l'année 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ décide, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2023 :

Associations	Montants	Observations
ACCA	180 €	
	+ 100 €	opération destruction des pigeons
CLUB DES AINES	180 €	
APE	450 €	
COMITE DES FETES	450 €	
KARATE CLUB	450 €	+ 90 € pour l'organisation du thé dansant
PETANQUE	180 €	
FCCA	180 €	
CHAP' CREA	450 €	
ATELIER CHAP' PEINT	180 €	
CHAP'TONIC	450 €	
F.N.A.C.A. Comité Monistrol s/L. / La Chapelle d'Aurec.	60 €	
ADMR Monistrol	150 €	

- ✓ charge Madame le Maire de mandater les subventions ci-dessus ;
✓ donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Caroline DI VINCENZO

Secrétaire de séance
Coralie Ravel

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 13 avril 2023
et publication ou notification le 13 avril 2023

AR Prefecture

043-214300584-20230405-DELI_2023_03_07-DE
Reçu le 13/04/2023